

auprès du gouvernement et des délégations canadiennes à l'OTAN. Pour assurer la liaison et favoriser la collaboration internationale en matière de défense, le Canada maintient également: l'État-major de liaison des Forces canadiennes à Londres, qui représente les Forces armées canadiennes et le Conseil de recherches pour la défense en Grande-Bretagne, et dont le commandant est le premier conseiller militaire du haut-commissaire du Canada à Londres; l'État-major de liaison des Forces canadiennes à Washington, qui représente les Forces armées canadiennes et le Conseil de recherches pour la défense aux États-Unis, et dont le commandant est le premier conseiller militaire de l'ambassadeur du Canada à Washington, et le représentant national du Canada au Quartier général du Commandement suprême des forces alliées de l'Atlantique (SACLANT); deux unités de liaison logistique également aux États-Unis; à Bruxelles, un membre canadien du Comité militaire de l'OTAN en session permanente, un conseiller militaire auprès du représentant permanent du Canada au Conseil de l'OTAN et un représentant militaire national canadien auprès du Grand Quartier général des Puissances alliées en Europe (SHAPE); des attachés des Forces canadiennes dans divers pays du monde. En outre, la Commission mixte permanente pour la défense étudie certaines questions qui intéressent aussi bien le Canada que les États-Unis, et elle formule des recommandations sur ces sujets aux gouvernements respectifs.

4.7.2 L'organisation des Forces canadiennes

Les Forces canadiennes sont organisées suivant une structure fonctionnelle correspondant aux responsabilités importantes qui leur sont confiées par le gouvernement. En vertu de ce principe, toutes les Forces affectées à une mission essentielle sont placées sous la direction d'un seul commandant, qui dispose de ressources suffisantes pour s'acquitter de ses fonctions. Plus précisément, les Forces canadiennes sont formées des Quartiers généraux de la Défense nationale et de sept Commandements principaux, comptables au chef de l'état-major de la Défense.

Commandement de la Force mobile. Le rôle du Commandement de la Force mobile est de fournir des unités militaires, y compris des forces d'appui aérien tactique, convenablement formées et équipées, pour la protection du territoire canadien; d'entretenir au Canada des formations de combat pour répondre aux engagements canadiens outre-mer; d'appuyer les opérations de maintien de la paix mises sur pied par les Nations Unies ou d'autres organismes.

Les Forces confiées à ce Commandement comprennent: trois groupements de combat munis de matériel aérotransportable; le Régiment aéroporté canadien; le contingent canadien des Forces des Nations Unies à Chypre; deux escadrons tactiques de combat; quatre escadrons tactiques d'hélicoptères et un escadron d'entraînement opérationnel utilisant des hélicoptères; un escadron de transport par hélicoptère; enfin, un centre d'entraînement au combat.

Le Commandement de la Force mobile assure également le contrôle et l'administration des éléments de la Milice et de la Réserve aérienne.

La Milice. La Milice conserve son rôle traditionnel de soutien de la Force régulière. Dans l'organisation actuelle, les unités de la Milice ont été placées sous la direction soit du Commandement de la Force mobile soit du Commandement des communications des Forces canadiennes.

Le Commandement de la Force mobile assure le commandement et le contrôle de 121 unités de combat et de service de la Milice par l'entremise de cinq quartiers généraux de région et de 21 quartiers généraux de district situés dans les centres suivants: Esquimalt, Vancouver et Victoria; Edmonton, Alberta-Sud, Saskatchewan et Winnipeg; Hamilton, London, North Bay, Ottawa, Toronto et Windsor; Montréal et Québec; et Nouvelle-Écosse-Ouest, Cap-Breton, Nouveau-Brunswick-Ouest, Nouveau-Brunswick-Est, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve. La Milice du Commandement de la Force mobile a pour rôle: de fournir des personnes entraînées en vue d'accroître et de renforcer l'effectif de la Force régulière; de fournir des sous-unités entraînées afin d'aider la force de campagne à défendre le Canada et à maintenir l'ordre; de fournir un personnel formé en vue d'accroître l'effectif de l'organisation des mesures d'urgence; et de servir de base à l'expansion de la Force régulière en cas d'urgence.

Les 12 unités de la Milice du Commandement des Communications des Forces canadiennes sont commandées et contrôlées par les cinq Groupes de communications des Forces régulières et sont situées dans les centres suivants: Vancouver, Edmonton et Calgary; Regina et Winnipeg; Toronto et Ottawa; Montréal et Québec; et Saint-Jean (N.-B.), Halifax et Charlottetown. Leurs fonctions comprennent collectivement: accroître l'effectif du